

FRUCTI ACTIONS EUROPEENNES

PROSPECTUS

EN DATE DU 29 MAI 2017

I CARACTERISTIQUES GENERALES

1 Forme de l'OPCVM

❑ **DENOMINATION :**

FRUCTI ACTIONS EUROPEENNES, ci-après dénommé, dans le présent document, « le FCP » ou l'« OPCVM ».

❑ **FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL L'OPCVM A ETE CONSTITUE :**

Fonds Commun de Placement de droit français.

❑ **FCP NOURRICIER :**

Le FCP est un fonds nourricier du compartiment MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND (Action M) de la SICAV MIROVA FUNDS.

❑ **DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE :**

Le FCP a été créé le 24/02/1984 pour une durée de 99 ans.

❑ **DATE D'AGREMENT AMF :**

Le FCP a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 8 février 1984.

❑ **SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION :**

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de souscription initiale	Souscription ultérieure minimale	Fractionnement	Valeur liquidative d'origine
C	FR0000976292	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement dédiées aux particuliers	Centième de part	Centième de part	Centième de part	100 francs (15.24 euros)(24/02/1984)
I	FR0010160507	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement dédiées à la clientèle patrimoniale, à des investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraite, mutuelles), aux entreprises.	50.000 euros	dix-millième de parts	dix-millième de parts	100.000 euros

F	FR0010456590	Capitalisation	Euro	FCPE gérés par une société de gestion du Groupe NATIXIS	Néant	Néant	Centième de part	10 Euros
---	--------------	----------------	------	---	-------	-------	------------------	----------

❑ **INDICATION DU LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER RAPPORT AINSI QUE LA COMPOSITION DES ACTIFS:**

Ces documents sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MIROVA
21 quai d'Austerlitz
75634 PARIS Cedex 13
e-mail : nam-service-clients@am.natixis.com

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction « Service Clients » de MIROVA, à ces mêmes adresses ou auprès de votre conseiller habituel.

Les documents d'information relatifs au compartiment maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND de la SICAV MIROVA FUNDS, de droit luxembourgeois, sont disponibles auprès de :

MIROVA
21 quai d'Austerlitz
75634 PARIS Cedex 13
e-mail : nam-service-clients@am.natixis.com

2 Acteurs

❑ **SOCIETE DE GESTION :**

MIROVA
Forme juridique : société anonyme agréée par l'Autorité des marchés financiers, ci-après « l'AMF », sous le numéro GP 02014 du 26 août 2002 et dont le siège social est 21, quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13.

❑ **DEPOSITAIRE, CONSERVATEUR, CENTRALISATEUR DES ORDRES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT PAR DELEGATION DE LA SOCIETE DE GESTION ET ETABLISSEMENT EN CHARGE DE LA TENUE DES REGISTRES DES PARTS :**

CACEIS BANK
Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration
Etablissement de crédit agréé auprès du CECEI
1-3 place Valhubert
75206 PARIS CEDEX 13

Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Règlementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidités des OPCVM. Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

❑ **COURTIER PRINCIPAL :**

Néant

❑ **COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

MAZARS représenté par Monsieur Pierre MASIERI, signataire.
Tour EXALTIS – 61 rue Henri Régnault
92075 LA DEFENSE CEDEX

❑ **COMMERCIALISATEURS :**

Agences des BANQUES POPULAIRES REGIONALES et NATIXIS

La liste et l'adresse de chaque Banque Populaire Régionale sont disponibles sur le site internet « www.banquepopulaire.fr ».

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, en particulier, le FCP dispose d'un code Euroclear. Certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

❑ **DELEGATAIRES :**

Délégation comptable :

CACEIS FUND ADMINISTRATION

Siège social : 1-3, place Valhubert, 75 013 Paris

Adresse postale : 1-3, place Valhubert, 75 206 Paris cedex 13

Nationalité : CACEIS FUND ADMINISTRATION est une société de droit français.

❑ **CONSEILLERS :**

Néant

II MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

1 Caractéristiques générales :

❑ **CARACTERISTIQUES DES PARTS :**

- ♦ Nature du droit attaché à la catégorie de parts :

Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété proportionnel au nombre de parts possédées.

L'information sur les modifications affectant le FCP est donnée aux porteurs par tout moyen conformément aux instructions de l'AMF. La gestion du FCP, qui n'est pas dotée de la personnalité morale et pour lequel ont été écartées les règles de l'indivision et des sociétés, est assurée par la société de gestion qui agit au nom des porteurs et dans leur intérêt exclusif. Dans ce cadre, la société de gestion exerce le droit de vote attaché aux titres en portefeuille.

- ♦ Inscription à un registre, ou précision des modalités de tenue du passif :

La tenue du passif est assurée par CACEIS BANK.

L'administration des parts C et I est effectuée par EUROCLEAR France.

- ♦ Droit de vote :

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts. La gestion du FCP est assurée par la société de gestion qui agit au nom des porteurs et dans leur intérêt exclusif.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège de la société de gestion ou sur le site www.mirova.com.

- ♦ Forme des parts: nominatives ou au porteur.

- ♦ Fractionnement de parts :

Les parts I sont fractionnées en dix-millièmes de parts.

Les parts C et F sont fractionnées en centièmes de parts.

❑ **DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE :**

Dernier jour de bourse du mois de décembre.

La fin du premier exercice social a été fixée au dernier jour de bourse du mois de février 1985.

❑ **INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL :**

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, les produits encaissés par le FCP sont imposés entre les mains des porteurs résidents lorsqu'ils sont effectivement distribués et les plus-values réalisées par le FCP sont normalement taxables à l'occasion du rachat des parts par les porteurs.

Le régime fiscal applicable dépend des dispositions fiscales relatives à la situation particulière du porteur. Il lui est donc recommandé de s'adresser à son conseiller habituel afin de prendre connaissance des modalités propres à sa situation personnelle.

Les catégories de parts sont éligibles au Plan Epargne en Action (PEA).

2 Dispositions particulières

❑ **CODE ISIN :**

Parts	Code ISIN
C	FR0000976292
I	FR0010160507
F	FR0010456590

❑ **CLASSIFICATION :**

Actions Internationales.

❑ **OBJECTIF DE GESTION :**

L'objectif de gestion de FRUCTI ACTIONS EUROPEENNES est le même que celui du compartiment maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND. Sa performance est celle de son maître, diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

Rappel de l'objectif de gestion du compartiment maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND :

« L'objectif d'investissement du Mirova Europe Sustainable Equity Fund (le « Compartiment ») consiste à obtenir une performance supérieure à l'Indice MSCI Europe, dividendes nets réinvestis, libellé en euro, grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable, sur la durée minimale d'investissement recommandée de 5 ans. »

❑ **INDICATEUR DE REFERENCE :**

Rappel de l'indicateur de référence du compartiment maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND :

« L'indice de Référence du Compartiment est l'Indice MSCI Europe, dividendes nets réinvestis, libellé en euro, qui est représentatif des marchés boursiers européens. »

❑ **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :**

L'OPCVM est investi en totalité dans le compartiment maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND et à titre accessoire en liquidités.

Rappel de la stratégie d'investissement du compartiment maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND :

« Devise du Compartiment : Euro (EUR)

Le Compartiment s'inscrit dans une stratégie multithématique d'investissement responsable sur les marchés européens, axée sur le développement durable. Il est géré de manière active, en combinant des convictions fortes sur des thèmes durables et une sélection des titres.

Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés et combine à la fois des aspects financiers et ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Cette analyse doit vérifier que l'entreprise répond aux critères suivants :

- *capacité à fournir des solutions innovantes positives destinées à répondre aux problèmes liés à des thèmes durables identifiés ;*
- *caractère durable du business model ; positionnement concurrentiel, équipe de gestion et capacité à financer la croissance ;*
- *qualité globale de ses pratiques ESG.*

Le processus d'investissement n'est pas fondé sur un processus quantitatif.

Le compartiment cherchera à investir dans des sociétés bénéficiant de perspectives de croissance à long terme et offrant une valorisation attractive à moyen terme.

Le portefeuille est élaboré à partir des choix du Gestionnaire Financier par Délégation qui identifie les meilleures opportunités d'investissement exemptes de contraintes relatives à la capitalisation boursière, aux secteurs et à la pondération par rapport à l'indice de référence. Le Compartiment est susceptible de diverger sensiblement de l'Indice de Référence.

Le portefeuille du Compartiment investit au moins 80 % de ses actifs dans des actions européens de sociétés qui développent des produits ou des services destinés à répondre aux principaux enjeux durables, selon 8 thèmes : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, santé, informatique et finance.

Le Compartiment investira de manière permanente au moins 75 % de son actif net dans des titres éligibles au « Plan d'Épargne en Actions » de droit français, et sera donc éligible au « Plan d'Épargne en Actions ».

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % sur le marché monétaire et en liquidités."

Investissement dans des organismes de placement collectif

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des organismes de placement collectif.

Utilisation des produits dérivés ou d'autres techniques et instruments d'investissement

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de couverture et de placement, tel que décrit dans la rubrique ci-dessous intitulée « Utilisation des Produits Dérivés, Techniques Spéciales d'Investissements et de Couverture ». Le compartiment peut recourir à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ainsi qu'à des opérations de prise et mise en pension de titres. Le cas échéant, la section « Utilisation des produits dérivés ou d'autres techniques et instruments d'investissement » devra être modifiée pour se conformer à la Règlementation SFT. »

❑ PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Le profil de risque de l'OPCVM FRUCTI ACTIONS EUROPEENNES est identique à celui de son maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND, soit :

« Perte de capital

La valeur et le rendement sont de nature à fluctuer avec le temps (notamment en raison des fluctuations de taux de change), de même que les Actions peuvent, au moment du rachat, présenter une valeur supérieure comme inférieure à leur coût initial. Rien ne garantit que le capital investi dans une Action sera en intégralité retourné à l'investisseur.

Risque Action

Le fait d'investir dans des actions implique des risques liés aux chutes de cours imprévisibles, aux périodes de sous-performance de cours donnés, ou à une chute du marché boursier dans son ensemble.

Taille de Capitalisation des Sociétés – Sociétés à Petite et Moyenne Capitalisation

Les investissements dans les petites et moyennes capitalisations peuvent comporter des risques plus importants que les investissements dans les grandes entreprises, y compris moins de ressources managériales et financières. Les actions de petites et moyennes entreprises peuvent être particulièrement sensibles aux variations imprévues des taux d'intérêt, des coûts d'emprunt et des bénéfices. En conséquence de négociations moins fréquentes, les actions des petites et moyennes entreprises peuvent également être sujettes à des fluctuations de prix plus importantes, devenant ainsi moins liquides.

Taux de change

Certains Compartiments investissent dans des titres libellés dans plusieurs devises, qui sont différentes de leur devise de référence. Les variations des taux de change des devises étrangères ont une incidence sur la valeur de certains titres détenus par ces Compartiments.

Concentration géographique

Certains Compartiments concentrent leurs investissements dans des entreprises situées dans des régions mondiales spécifiques, ce qui implique davantage de risques que dans le cadre d'investissements à l'étendue géographique plus vaste. En conséquence, ces Compartiments sont susceptibles d'obtenir une performance inférieure à celle des fonds qui investissent dans d'autres parties du monde, lorsque les économies de leur zone d'investissement éprouvent des difficultés ou que leurs actions sont en déclin. Par ailleurs, les économies de la zone d'investissement de ces Compartiments peuvent être significativement affectées par des évolutions politiques, économiques ou réglementaires défavorables.

Concentration du portefeuille

Bien que la stratégie de certains Compartiments consistant à investir dans un nombre limité d'actions offre la possibilité de générer des rendements attractifs dans le temps, cette stratégie est susceptible d'augmenter la volatilité de la performance de l'investissement de ces Compartiments par rapport aux fonds qui investissent dans un grand nombre d'actions.

Si les actions dans lesquelles ces Compartiments investissent sont peu performantes, les Compartiments pourraient subir des pertes plus importantes que si l'investissement avait porté sur un plus grand nombre d'actions. »

Pour une description complète des risques liés à un investissement dans le Compartiment Maître, veuillez vous reporter au chapitre intitulé « Principaux Risques » du prospectus de la SICAV MIROVA FUNDS.

❑ SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Les parts C sont essentiellement destinées aux particuliers, les parts I plus particulièrement destinées à la clientèle patrimoniale, aux investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraite, mutuelles) et aux entreprises, les parts F aux FCPE gérés par une société de gestion du groupe NATIXIS.

Le FCP s'adresse aux investisseurs qui recherchent une valorisation à moyen et long terme du capital investi avec une diversification de leurs placements sur l'ensemble des pays de l'Europe géographique.

Durée minimale de placement recommandée : 5 années.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend également de paramètres inhérents au porteur, notamment sa situation patrimoniale et la composition actuelle de son patrimoine financier. **La constitution et la détention d'un patrimoine financier supposent une diversification des placements.** Aussi, il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des parts du FCP de contacter son conseiller habituel pour avoir une information ou un conseil, plus adapté à sa situation personnelle.

❑ **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Le résultat net du FCP et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables
C	FR0000976292	Capitalisation
I	FR0010160507	Capitalisation
F	FR0010456590	Capitalisation

❑ **CARACTERISTIQUES DES PARTS :**

Parts	Code ISIN	Devise libellé de	Fractionnement des parts	Valeur liquidative d'origine	Dominante fiscale
C	FR0000976292	Euro	centième	100 francs (15.24 euros) (24/02/1984)	PEA
I	FR0010160507	Euro	dix-millièmes	100.000 Euros	PEA
F	FR0010456590	Euro	centième	10 Euros	PEA

❑ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, principalement, auprès des guichets des BANQUES POPULAIRES REGIONALES, de NATIXIS et de CACEIS BANK. Elles sont centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) à 11H30.

Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu.

Les investisseurs entendant souscrire des parts et les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée, ci-dessus.

Le calcul de la valeur liquidative s'effectue chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg, à l'exception des jours fériés légaux au Luxembourg.

Parts	Code ISIN	Minimum de souscription initiale	Souscription ultérieure minimale
C	FR0000976292	Centièmes de part	Centièmes de part
I	FR0010160507	50.000 euros	dix-millième de part
F	FR0010456590	Néant	Néant

Les souscriptions par apport de titres sont autorisées sous réserve de l'accord express et préalable de la société de gestion.

Modalités de passage à une autre catégorie de parts et conséquences fiscales : l'opération d'échange entre les deux catégories de parts constitue une cession suivie d'une souscription. Elle est susceptible de dégager, pour le porteur de parts, une plus-value imposable.

La valeur liquidative est disponible auprès :

- de la société de gestion :

MIROVA

21 quai d'Austerlitz

75634 PARIS Cedex 13

Site internet : www.mirova.com

- des guichets des Banques Populaires régionales et de NATIXIS.

□ **FRAIS ET COMMISSIONS :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Part F : 4% Parts C : 3%, jusqu'à 150 000 euros. Au-delà 2% Parts I : 2% Souscription par apport de titres 0,70%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Part F : Néant Parts C et I : Souscription par apport de titres 0,30%
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Exonération : des opérations de rachats /souscriptions effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et portant sur un même montant.

Les parts I sont exonérées de commission de souscription par apport de titres acquise à l'OPCVM.

Les frais facturés à l'OPCVM :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, mention du niveau maximal des frais et commissions indirects;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts C : 1,45% TTC taux maximum Parts I : 0,20 % TTC taux maximum Parts F : 0,20% TTC taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,80%
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Rappel des frais et commissions du compartiment maître **MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND***

Catégorie d'actions	Frais de Gestion	Frais d'Administration	Frais Globaux	Commission de souscription Maximum	Commission de rachat Maximum
M/D (EUR)	0,70 % p.a	0,10 % p.a	0,80 % p.a	Néant	Néant

Les « Frais Globaux » représentent la somme des « Frais de Gestion » et des « Frais d'Administration »

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de Natixis Asset Management à l'adresse suivante : www.nam.natixis.com.

Informations sur les risques de conflits d'intérêt potentiels liés à l'utilisation des acquisitions/cessions temporaires de titres :

Natixis Asset Management (NAM) a procédé, depuis le 1er octobre 2009, à la filialisation de son activité d'intermédiation, au sein de sa filiale Natixis Asset Management Finance (NAMFI).

Société anonyme de droit français dotée d'un capital social de 15 millions d'euros, Natixis Asset Management Finance a obtenu le 23 juillet 2009 du CECEI un agrément de banque prestataire de services d'investissement.

Cette structure a notamment pour objet d'assurer une prestation d'intermédiation (i.e réception-transmission et exécution d'ordres pour compte de tiers) auprès de NAM.

Dans le cadre de ses activités, NAM est amenée à passer des ordres pour le compte des portefeuilles dont elle assure la gestion. NAM transmet la quasi-totalité de ses ordres sur instruments financiers résultant des décisions de gestion à NAMFI.

NAM, afin d'améliorer les rendements et les produits financiers des portefeuilles, peut avoir recours aux opérations de emprunts/prêts de titres et de prises/mises en pensions livrées. Cette activité d'acquisitions/cessions temporaires de titres est également assurée dans sa quasi-totalité par NAMFI. Par ailleurs, les portefeuilles pourront conclure des prises en pension notamment au titre du remplacement des garanties financières reçues en espèces.

NAMFI peut intervenir en mode « principal » ou en mode « agent ». L'intervention en mode « principal » correspond à une intervention en tant que contrepartie des portefeuilles de NAM. L'intervention en mode « agent » se traduit par un travail d'intermédiation de NAMFI entre les portefeuilles et les contreparties de marché. Celles-ci peuvent être des entités appartenant au groupe de la société de gestion ou du dépositaire.

Le volume des opérations de cessions temporaires traitées par NAMFI lui permet d'avoir une bonne connaissance de ce marché et d'en faire ainsi bénéficier les portefeuilles de NAM.

Enfin, l'agrément de banque prestataire de service d'investissement de NAMFI l'autorise à pratiquer des opérations de transformation. Au cas où les résultats de cette activité de transformation s'avèreraient positifs, NAM, dont NAMFI, est la filiale en bénéficierait.

Pour plus d'information concernant les risques, se référer à la rubrique « profil de risque » et « informations sur les garanties financières ».

III INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

❑ DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM – MODALITES D'INFORMATION DES PORTEURS :

COMMUNICATION DU PROSPECTUS ET DES DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES

- Ces documents seront adressés aux porteurs qui en font la demande écrite auprès de :

MIROVA
Direction « Service Clients »
21 quai d'Austerlitz
75634 PARIS Cedex 13
nam-service-clients@am.natixis.com

Ces documents lui seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés.

- Ces documents sont également disponibles sur le site « www.mirova.com »
- Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès des agences des BANQUES POPULAIRES REGIONALES et de NATIXIS.
La liste et l'adresse de chaque Banque Populaire Régionale sont disponibles sur le site internet « www.mirova.com ».

Les documents d'information relatifs au compartiment maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND, de droit luxembourgeois, agréé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), sont disponibles auprès de :

MIROVA
Direction « Service Clients »
21 quai d'Austerlitz
75634 PARIS Cedex 13
nam-service-clients@am.natixis.com

Ces documents lui seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés.

REGLES DE CONDUITE INTERNES D'INFORMATION DU FONDS MAITRE ET DE SON NOURRICIER

La société de gestion du fonds nourricier et celle du fonds maitre est Mirova, elle a mis en place des règles de conduite internes d'information afin que le fonds nourricier respecte ses obligations réglementaires. Ces règles de conduite interne concernent entre autres, les informations nécessaires à l'établissement des rapports réglementaires des fonds, l'échange des informations concernant les prospectus et les DICI des fonds suite à une modification et certaines modalités en matière de souscription/rachat.

COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de MIROVA, des agences des BANQUES POPULAIRES REGIONALES et sur le site internet « www.mirova.com »

DOCUMENTATION COMMERCIALE

La documentation commerciale est mise à la disposition des porteurs et souscripteurs de parts du FCP dans les agences des Banques Populaires Régionales et de Natixis ainsi que sur le site « www.mirova.com »

INFORMATIONS EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FCP

Les porteurs de parts sont informés des changements concernant le FCP selon les modalités arrêtées par l'Autorité des marchés financiers.

Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM/FIA concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

IV REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement édictées par le code monétaire et financier.

V RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul utilisée par le FCP est celle du calcul de l'engagement.

VI REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier sont évalués sur la dernière valeur liquidative du fonds maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND (action M).

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPCVM et ne sont pas additionnés au prix.

Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du coupon couru.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

VII REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur www.mirova.com.